

CHILI

Communiqué *mapuche* sur la discussion du projet de réforme constitutionnelle de reconnaissance des peuples autochtones : le projet en consultation est promu par la droite politique, les entreprises et le gouvernement de la concertation.

Wallmapu, 2 septembre 2009

Avant le redémarrage de « *la discussion particulière, en première lecture, du projet de réforme constitutionnelle sur la reconnaissance des peuples autochtones, correspondant aux Bulletins n°5.324-07 et 5.522-07 révisés* », les communautés et organisations mapuche de la commune de Galvarino signalent à l'opinion publique ce qui suit :

1° elles manifestent un fois de plus leur refus catégorique du redémarrage de la discussion du projet de réforme constitutionnelle qui prétend reconnaître faussement, de manière générique, les peuples autochtones et ne leur reconnaît aucun droit ni respect tangibles et substantiels sur leurs terres, territoires et ressources naturelles ni ne prend en considération leur droit et celui de leurs organisations à être consultés et à participer pleinement et effectivement, droits consacrés dans la législation internationale à laquelle a adhéré l'état chilien.

2° ce projet de réforme constitutionnelle a pour origine le sénateur Espina (et l'ensemble de la droite politique), le ministre coordinateur des questions autochtones, M. Viera-Gallo, et le Sénat de la République. Une fois de plus il est repris unilatéralement et arbitrairement sans tenir compte des principes de base, élémentaires, qui sont la participation et la consultation; en outre, ce projet de réforme n'a pas reçu l'approbation du peuple *mapuche* ni d'aucun autre peuple autochtone.

3° elles rappellent que M. James Anaya, Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones a déclaré que « *la consultation effective des peuples autochtones dans ce processus est fondamentale pour la validité et la légitimité de l'adoption du nouveau texte constitutionnel et pour s'assurer que le dit texte correspond réellement aux aspirations et aux droits humains des peuples autochtones dans le cadre d'une société démocratique et des normes internationales auxquelles l'état chilien a adhéré (...)* Le non respect de la norme de la consultation, ou sa réalisation sans l'observation de ses caractéristiques essentielles, compromet la responsabilité internationale des états. (...) Ainsi le non respect de la consultation et de ses exigences essentielles entraîne la nullité en droit public des procédés, actes et mesures adoptés ».

4° le dit projet de réforme constitutionnelle met en claire évidence que la classe politique de ce pays ne veut pas de la reconnaissance ou d'un pacte politique qui permettrait le dialogue, au plus haut niveau, des peuples autochtones, de l'état et de la société nationale. Ils prétendent faire croire que le Chili respecte et reconnaît comme sujets politiques « les peuples autochtones » alors que ce projet ne fait que profiter d'actes criminels déterminés (dont le gouvernement est responsable) pour remettre sur la table de discussion une idée de réforme constitutionnelle sur les peuples autochtones sans leur participation. Le ministre Viera-Gallo l'a ainsi formulé : « les peuples autochtones ne sont pas sujets de droits politiques ». Avec cette initiative on cherche à empêcher que les peuples autochtones fassent respecter leurs droits et on veut faire disparaître leurs droits tangibles comme la propriété communautaire des terres, territoires et ressources naturelles et le droit à l'eau.

5° elles appellent la Présidente de la République à cesser de soutenir un projet totalement désapprouvé par les organisations des peuples autochtones et à ouvrir une discussion sur la base des principes de participation et de consultation.

6° enfin, elles réaffirment leur foi en l'universalité, l'indivisibilité, l'inaliénabilité et l'interdépendance des droits de l'homme et dans le principe de l'égalité de tous les peuples du monde. Elles appellent une fois encore et convoquent dans leur région les Nations Unies afin d'appuyer la pleine et active participation de leurs organisations à un ample processus social, politique, culturel et économique dont la finalité est la pleine jouissance et le plein exercice de tous les droits humains et libertés fondamentales pour les peuples autochtones.

Rogelio Nahuel Llauquen
Coordinateur communautaire de Galvarino – Traiguen
Salvador Penchulef Sepulveda
Président du Territoire Nienol – Galvarino
Marcial Colin Lincolao
Président du Conseil mapuche Mallolafken, Villarrica

Source : Liwen ñi Mapu & Asociados, Asesorías & Consultorías Integrales
traduction par le GITPA